

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Le huit avril deux mil vingt et un à dix-neuf heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle de l'Etoile, rue de l'Eglise, sous la présidence de Monsieur Jérôme MELI, Maire.

Date de convocation : 30/03/2021 **Nombre de conseillers en exercice** : 19

ETAIENT PRESENTS :

Pascale BENGIN- Aude BOCQUET- Bruno CASEZ- Alain COYOT- Marie-Françoise DELLOUE- André-Marie FORRIERRE - Damien LECOMPTE- Maïté LEFEBVRE- Chantal MAILLY -Jérôme MELI- Agnès PETYT - Michel PETYT- Floriane THIELAIN – Mathieu WARENGHEM- Yves WAYEMBERGE

Absents excusés : Marlène BACQUET qui donne procuration à Maïté LEFEBVRE
Laurent HUTIN qui donne procuration à André-Marie FORRIERRE
Christine WAYEMBERGE- Isabelle GALLOIS

Quorum fixé à 7 (*quorum spécial crise sanitaire*) **15 conseillers présents** (17 pour les votes car 2 procurations)

Le quorum étant réuni, le Maire ouvre la séance. Il est 19H50

Aude BOCQUET est désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

1. DESIGNATION DE MEMBRES A L'AFR

Par manque de temps, il n'a pas été possible de trouver des propositions de délégués à l'AFR. Le maire fait reporter ce point à la prochaine réunion de conseil. Celui-ci adopte cette proposition.

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Le Maire fait procéder au vote sur le compte de gestion 2020 après avoir confirmé que les comptes sont conformes aux comptes de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020, établi par Madame BASQUIN, Trésorier Municipal.

3. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Maire donne la présidence de la séance au Doyen d'âge, Marie-Françoise DELLOUE et quitte la salle. Marie-Françoise DELLOUE présente le compte administratif 2020 établi par le maire.

La section de fonctionnement fait apparaître **un excédent de l'année de 166 658,47 €** et la section d'investissement **un déficit de l'année de 71 333,39 €**.

Il fait constater les résultats de clôture qui sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement de clôture	372 158,63	€
- Déficit d'investissement de clôture	- 132 338,85	€
- Crédits reportés 2020	22 800,00	€
- Excédent global disponible	217 019,78	€

Le conseil adopte à l'unanimité le compte administratif 2020.

Monsieur MELI revient dans la salle du conseil et reprend la présidence de la séance.

4. VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Le maire explique au conseil que dans le cadre de la réforme sur la suppression de la taxe d'habitation, il convient uniquement de fixer les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti. Les circulaires recommandent d'additionner au taux communal de la taxe foncière sur le bâti de 2020, celui du Département (19.29%) de façon à ne pas perdre de compensation.

De ce fait, le conseil à l'unanimité fixe les taux 2021 comme suit (mais précise que le taux communal pur reste inchangé) :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.88% (au lieu de 17.59%)

- Taxe foncière sur non bâti : 44.14% (inchangé)

5. AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Pour équilibrer le budget le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats (article L 2311-5 du CGCT) comme suit :

- de reprendre le déficit reporté de la section d'investissement **au compte 001 DEFICIT REPORTE 132 338,85 €.**
- couvrir le besoin de financement **au compte 1068 d'un montant de 157 005,46€**
- de reprendre l'excédent 2020 disponible au compte 002 d'un montant de **217 019.78 €.**

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le conseil adopte à l'unanimité le budget primitif 2021 tel que présenté. La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **1 558 198.00 €** et la section d'investissement à la somme de **1 916 355,46 €.**

7. LE POINT SUR LES COMMISSIONS

Le maire donne la parole à chaque responsable de commission pour qu'il présente le fruit de ses travaux.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide de scinder les travaux de la salle des fêtes de façon à obtenir le maximum de subventions.

Le conseil, à l'unanimité, décide que les travaux de la salle des fêtes et de la salle de musique se feront en deux phases. En 2021 la salle de musique sera construite et aménagée, les travaux sur la salle des fêtes commenceront en 2022.

Une subvention parlementaire pour l'équipement de la salle sera sollicitée.

COMMISSION « RECHERCHE MEDECIN »

Le Docteur LIBER va prendre sa retraite en octobre 2022. Il est temps de chercher un nouveau médecin pour le remplacer. Le conseil décide de créer une commission chargée d'étudier toutes les possibilités pour parvenir à cet objectif :

Les membres de la commission sont Jérôme MELI- André Marie FORRIERRE- Chantal MAILLY- Maïté LEFEBVRE -Aude BOCQUET- Pascale BENGIN – Bruno CASEZ-.

BARRIERES POUR CHEMIN

L'achat des barrières pour les chemins ruraux n'est pas subventionné, la pose est réalisée par la CA2C. De ce fait le conseil, par 15 voix POUR et 2 abstentions, décide d'essayer ce système en achetant 1 barrière.

ACHAT D'UNE BALAYEUSE

Le conseil municipal, par 16 voix POUR et 1 Abstention, décide d'acquérir une balayeuse à 21.600 € TTC pour le nettoyage des caniveaux et trottoirs. Les crédits sont prévus au BP2021 en section d'investissement.

L'ordre du jour étant épuisé et les conseillers n'ayant pas de question, le Maire lève la séance, il est 21h15.

Suivent les signatures
Le Maire,

les Conseillers Municipaux,